



Commission des interventions

Séance du 4 novembre 2020

Décision CDI n° 2020-19

Réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet à Langevin, commune de Saint-Joseph (La Réunion)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour le projet de réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet à Langevin dans la commune de Saint-Joseph (La Réunion).

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 1 772 457,12 €, dont :

- 1 652 643,16 € au titre des travaux (soit 30 % du montant des travaux du projet) ;
- 119 813,96 € au titre des études (soit 50 % du montant des études du projet).

ARTICLE 3 :

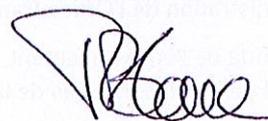
Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la Communauté d'agglomération du Sud de la Réunion (CASUD), et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué ressources, chargé
du secrétariat de la Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC